

MAIRIE DE VALLIERES-SUR-FIER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JANVIER 2019

Présents : AVON Jean-Michel, BERAUD François, BLOUET Christine, BRONDEX Elisabeth, BURGOD Stéphane, COCHET Simone, COPPIN Martine, DAVIET Bernard, DERRIEN Patrice, DESTAGNOL Bernard, LEGOUHY Valérie, PAILLE Françoise, PETRIER Pierre, POUPARD Valérie, RAVOIRE François, ROBBE Pierre, ROUPIOZ Gilbert, TILLIET Christophe, VALLIER Michel, VERCAEMST Isabelle, VIGNOUD Sophie, VIOLLET Philippe

Absents excusés : DEMAISON Béatrice, LAMBERT Damien, THOMAS Patrice,

Absents : BAU ROUPIOZ Valérie, SZMALC Véronique, VIOLLET Marc,

Secrétaire de séance : Isabelle VERCAEMST

Le compte rendu du conseil municipal du 5 janvier 2019 est adopté à l'unanimité

DEL_2019_058 : Dématérialisation des convocations du conseil municipal

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, l'envoi des convocations du conseil municipal par voie dématérialisées. Cette procédure sera mise en place à compter du 1^{er} février 2019. Les membres du conseil municipal devront retourner en mairie un formulaire signé acceptant la transmission des convocations par voie dématérialisée avec indication que leur adresse mail.

DEL_2019_059 : Désignation des membres de la commission communale des impôts directs

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête la liste de 20 commissaires titulaires et 20 commissaires suppléants qui sera adressée au Directeur Départemental des Finances Publiques, pour désignation des huit commissaires titulaires et les huit commissaires suppléants.

DEL_2019_060 : Recensement de la population 2019 : création de postes d'agents recenseurs et rémunération

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la création de ces 5 postes d'agents recenseurs pour effectuer le recensement de la population 2019 sur les communes historiques de Val-de-Fier et Vallières et décide de les rémunérer à raison de :

- 1,15 € par feuille de logement remplie
- 2,00 € par bulletin individuel rempli
- 60 € pour les deux séances de formation
- 50 € pour la tournée de reconnaissance
- 70 € pour les frais de déplacement

DEL_2019_061 : Rémunération des heures complémentaires et supplémentaires

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de rémunérer les heures complémentaires ou supplémentaires à compter du 1^{er} janvier 2019 effectuées par les agents des services périscolaires et scolaires.

DEL_2019_062 : Adhésion au service médecine de prévention du Centre de Gestion 74

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter le Centre de Gestion de la Haute-Savoie pour bénéficier de la prestation de médecine de prévention, à compter du 1^{er} février 2019 et autorise M. le Maire à signer la convention d'adhésion au service médecine de prévention avec le CDG74.

DEL_2019_063 : Cantines écoles Val de Fier et Versonnex : modification de la dénomination de la régie, de la convention et de l'avenant au marché

Suite à la fusion des communes de Val-de-Fier et Vallières, à compter du 1er janvier 2019, et la création de la commune nouvelle dénommée Vallières-sur-Fier, M/ le Maire indique qu'au titre du regroupement pédagogique des 2 écoles de Val-de-Fier et Versonnex, la régie Cantine de Val de Fier et Versonnex » doit être renommée pour poursuivre ce service. Le conseil accepte à l'unanimité de :

- modifier la dénomination de la régie Cantine (disposant d'un Compte D. F. T. (dépôt de Fonds) pour la dénommer « **Cantines des écoles de VERSONNEX et VALLIERES-SUR-FIER (site de VAL-DE-FIER)** »
- modifier la convention pour la gestion des 2 cantines, autorisée par délibération du 16 juillet .2010 visant à répartir les missions de commande et d'enregistrement administratif et financier des repas ainsi que les frais de fonctionnement ;
- modifier par avenant le marché en cours souscrit avec le fournisseur de repas en liaison froide 1001 repas (date de fin de contrat juillet 2019).

DEL_2019_064 : Remboursement des tickets de garderie

Suite à la clôture de la régie garderie de Val de Fier au 31 décembre 2018, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de rembourser ces tickets de garderie aux familles qui feront une demande écrite accompagnée des tickets de garderie restants et d'un Relevé d'Identité Bancaire. Les demandes seront acceptées jusqu'au 30 juin 2019.

DEL_2019_065 : Participation financière aux sorties de ski de fond de l'école de Versonnex année 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention faite par la Directrice de l'école de Versonnex souhaitant proposer un cycle de ski de fond de 4 séances, aux deux classes primaires de l'école de Versonnex. Cette activité aura lieu sur le site nordique de La Féclaz.

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité de prendre en charge les 4 séances de ski de fond qui seront calculées au prorata du nombre d'élève concernés dans chaque commune, et autorise M. le Maire à verser une participation financière d'un montant de **1 776.16 €** à l'Association « USEP de Versonnex » (26 enfants pour Vallières sur Fier)

DEL_2019_066 : Participation aux séjours organisés par OSCAR, Centres de Vacances de la Fédération des Œuvres Laïques de la Haute-Savoie et autres organismes agréés

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de participer, (à compter de 2019), financièrement aux séjours avec hébergement (OSCAR, LYNX, FOL), à hauteur de **5,00 €** par jour et par enfant avec un maximum de **125,00 €** par an (25 jours)

Cette participation concerne tous les enfants de la commune. Ces aides seront versées :

- soit directement à l'organisme agréé sur présentation d'une facture
- soit directement aux familles sur présentation d'un état établi par l'organisme concerné.

Une convention « Centres de vacances » signa signée avec la Fédération des Œuvres Laïques de la Haute-Savoie.

DEL_2019_067 : Participation à l'école de musique de Rumilly

M. le Maire informe l'assemblée de la signature d'une convention par la commune historique de Val de Fier avec la Ville de Rumilly, afin de faire bénéficier à leurs administrés, des tarifs rumilliens pour l'école de Musique et de Danse de Rumilly, la commune prenant en charge la différence entre le tarif non rumillien et le tarif rumillien.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de prendre en charge la différence entre le tarif Non Rumillien et le tarif Rumillien pour les enfants de la commune de moins de 18 ans, et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire et notamment la convention.

DEL_2019_068 : Urbanisation du secteur « Sur le Marais » - Approbation du Compte Rendu à la Collectivité Locale (CRACL) au 31 décembre 2017 de TERACTION

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu annuel établi par TERACTION au 31 décembre 2017 dans le cadre de la convention de mandat confiée par délibération du 24.08.2010 pour la réalisation des phases 1 et 2 des voiries et espaces publics du secteur des Marais.

DEL_2019_069 : Acquisition de parcelles à Mme BLANC – La Ponnaix

Suite à l'aménagement piétonnier, route de Genève (La Ponnaix) le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir les parcelles cadastrées B 1741 d'une contenance de 28 ca et B 1742 d'une contenance de 19 a 27 ca, appartenant à Mme BLANC Danièle, pour un prix d'acquisition à 5 € le m², soit un montant de 9 775 €, et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir.

DEL_2019_070 : Adhésion à la Société d'Economie Alpestre (SEA)

Le Conseil Municipal, par 21 POUR, et 1 ABSTENTION (MME LEGOUHY Valérie) décide de soutenir la Société d'Economie Alpestre (SEA) pour un montant forfaitaire annuel de 60 €.

DEL_2019_071 : Délégation de signature pour les avenants aux contrats de prêts contractés par les communes historiques avant le 31 décembre 2018

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de donner délégation au Maire pour la signature des avenants actant le changement de la personnalité morale de la commune cocontractante pour les emprunts contractés par les communes historiques de Val de Fier et Vallières avant le 31 décembre 2018., et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Sujets non soumis à délibération

Nuisances sonores

Les arrêtés pris dans les communes historiques prescrivant la lutte contre les nuisances sonores n'étant plus valables depuis la fusion des communes, un arrêté municipal devra être pris pour déterminer les jours et horaires autorisant les travaux extérieurs pouvant causer une gêne extérieure pour le voisinage.

Les communes historiques ayant des réglementations différentes le dimanche il est demandé aux élus de donner leur avis sur la réalisation de travaux de bricolage, tonte le dimanche matin de 10h00 à 12h00

A la majorité il est décidé de ne pas autoriser les nuisances sonores le dimanche matin. Un arrêté municipal sera pris afin de déterminer les jours et horaires autorisant les nuisances sonores.

URBANISME : demandes d'urbanismes déposées et en cours d'instruction

ZONE DU PLU

. DECLARATION PREALABLE

*MAGNIN Eric, 58 Impasse de Vers les Bois (Val de Fier), changement de la couverture de toit des annexes	UD
*LEBEAU Alain, 193 Impasse des Rainettes (Vallières), construction d'une piscine	UC
*BUSSON Gaël, 77 Impasse des Coquelicots (Vallières), construction d'une piscine	UCi
*GEOFFROY Jean-Guy, 236 Route d'Ensiblet (Vallières), installation d'un abri de jardin à usage de garage	Np

. DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

*SCCV LES MARAIS, SOGIMM représentée par M. MONOD, Impasse des Carex, (Vallières, secteur Sur les Marais), modificatif sur permis en cours (construction d'un ensemble de 28 logements) pour modification du niveau du rez de chaussée sur 3 bâtiments	UBc
*DELORME Serge, 97 Route de Rondollet (Vallières), construction d'une annexe à villa existante	UC

. DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER

*VESIN Laurence et VESIN Nathalie, Impasse du Baron-Chemin de Vers les Bois (Val de Fier), division de terrain pour création de 6 lots à bâtir avec Intégration d'un lot déjà bâti	UD
--	----

. DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME OPERATIONNEL

Fin de séance : 10h15

Prochain conseil : mercredi 27 février 2019 à 19h15